

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST (Rue Jean Grémillon 72000 LA MANS – 07.64.00.47.82), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'installer une base de vie et de stockage, rue Martin Luther King, du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÈTE -

ARTICLE 1 – Afin de procéder à l'installation d'une base de vie et de stockage, l'entreprise BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST est autorisée à occuper le domaine public, rue Martin Luther King, du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier sur les zones occupées par l'entreprise BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST.

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 4 - Le demandeur devra suivre les prescriptions des Services Techniques de la commune et prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

Par ailleurs, il est ici précisé que les terrains utilisés devront être remis en état par le demandeur quand les travaux seront terminés.

ARTICLE 5 - Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE, le 28/11/2025

Le Maire, Michel LEROYER

